

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

05 OCT 2022
Arrêté de mise à jour des annexes du
Plan local d'urbanisme de la commune
de Feytiat.
N° 20220046

La Présidente de Limoges Métropole,
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L.151-40, R.151-10 et L.151-11,
Vu le règlement en date du 23 mars 2014 approuvé
par le conseil d'urbanisme de Limoges,
Vu le code de l'environnement, notamment l'article
L.101-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 12/01/2022,
COMPARAISON, sur le vœu de mettre à jour les
annexes du dossier de Plan local d'urbanisme de la
commune de Feytiat.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Feytiat sont mises à jour en ce
qui concerne les annexes au présent arrêté. Le mise à jour consiste à l'insertion de l'annexe des cartes
annexes.

ARTICLE 2. L'annexe 2 sera affiché sur les documents communaux à disposition du public à la mairie
de Feytiat et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Feytiat et au siège de Limoges Métropole,
Ainsi en sera.

Feytiat le 05 OCT 2022

La Présidente,
Suzanne GUYARD

Pour la Présidente
Par délégation
La Conseillère municipale déléguée
Stéphanie ROQUES

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Feytiat

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022

 **ARR_URBA_202200546_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_FEYTIAT.pdf**
(.pdf, 3,5 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**